
Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 7

Votants: 7

Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 23 février 2024, s'est réunie sous la présidence de ASENSIO Brice à 20 heures 00

Convocation: 23 février 2024

Sont présents: Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER

Représentés:

Excuses:

Absents:

Président de séance: ASENSIO Brice

Secrétaire de séance: PLOSKER Nicole

Procès-Verbal

- Approbation des Procès-verbaux des réunions du 25/10/2023 et du 15/11/2023

VOTE DU CA

- Délibération relative à l'approbation du compte de gestion exercice 2023
- Délibération relative au vote du compte administratif exercice 2023
- Délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement exercice 2023

VOTE DU BUDGET 2024

- Délibération relative à l'attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2024
- Délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics
- Délibération relative au vote du budget primitif exercice 2024

DELIBERATIONS GENERALES

- Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires « petits marchés » pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL
- Délibération relative à la dénomination des voies et la mise à jour de la Base d'Adressage Locale
- Délibération relative au renouvellement de la convention pour la mise à disposition des chantiers d'insertion de la CCPLM
- Délibération relative au déclassement d'une voie communale et à la mise à jour du tableau des voies communales

POINTS A ABORDER

- Candidatures au poste d'employé communal du service technique
- Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Les travaux de la RD 102
- Le projet du poteau

- Questions relatives à l'urbanisme aux regards des différentes lois et décrets sortis ces derniers mois (ZAN, PLU...)
- Elagage des routes et des chemins communaux
- Organisation de la journée du 02/03 ou 09/03: installation de la bâche à eau
- Journée « premiers secours »
- Plateforme "Ma com'une"
- L'application Panneau Pocket
- Questions diverses

Constatant que le quorum est atteint, M. Le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Les procès-verbaux des réunions du 25/10/2023 et du 15/11/2023 n'appellent pas de commentaire sur le fond et sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations adoptées

Objet: Délibération relative au renouvellement de la convention pour la mise à disposition des chantiers d'insertion de la CCPLM - 2024 DE 001

M. Le Maire explique que suite à la modification des tarifs de mise à disposition des chantiers d'insertion aux communes votée au Conseil Communautaire du 21/12/2023, la convention de mise à disposition a été mise à jour comme suit :

Participation financière actualisée :

220 €/jour pour une équipe d'au moins 4 salariés

110€ /jour pour une équipe de moins de 4 salariés

M. Le Maire propose de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

D'autoriser M. Le Maire à signer la convention pour la mise à disposition du chantier d'insertion de la CCPLM.

Objet: Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires "petits marchés" pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL - 2024 DE 002

M. Le Maire explique que suite à sa titularisation sur la commune de Cahuzac au 06/10/2023, l'agent PASSARD Stéphanie a changé de régime et cotise à présent à la CNRACL. M. Le Maire informe que dans le cadre de l'assurance des risques statutaires, la commune est assurée uniquement pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au « petit marché » du contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL du CDG 11 comme suit :

- Tous risques avec franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire et indemnités journalières à 90% au taux de 7.44%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

D'autoriser M. Le Maire à signer le bulletin d'adhésion au contrat collectif d'assurance du CDG 11 avec effet au 01.02.2024.

Objet: Délibération relative à une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics - 2024 DE 003

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune peut mettre en oeuvre une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents communaux selon le décret n°2023-1006 du 31/10/2023.

M. Le Maire propose de mettre en place cette prime et de voter les différents montants forfaitaires suivants:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les différents montants forfaitaires suivants :

DIT que M. Le Maire doit saisir le Comité Social Territorial et soumettre un projet de délibération en tenant compte de ces montants forfaitaires votés.

DIT que le Conseil Municipal se réunira une nouvelle fois afin de prendre la délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics.

Objet: Délibération relative au déclassement d'une voie communale et à la mise à jour du tableau des voies communales - 2024 DE 005

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de déclasser une section de la voie communale n°3 dit chemin de Rivière afin de réaliser par la suite un échange de parcelles avec Mr DUVAL Gérard et ainsi déplacer la fin de section de la voie communale.

Une section de la voie communale n° 3 dit chemin de Rivière est déclasser comme indiqué par des traits hachurés rouges sur le plan annexé à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Précise que le déclassement et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagée ne porteront pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

Demande le déclassement de la section du chemin de la voie communale et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière)

Autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Objet: Vote du compte de gestion 2023 - 2024 DE 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ASENSIO Brice

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Délibération relative à l'attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2024 - 2024 DE 009

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2024, présentées par les associations.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré à main levée,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations mentionnées ci-dessous pour une somme totale de 2 380 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

- Club VTT Lous Pounpils : 300 €
- SCPA : 80 €
- Association D119 - Chemin de photos : 300€
- Coopérative Scolaire RPI : 800€
- Pour que Vive la Piège : 500 €
- AFDAIM : 100 €
- Don du sang: 300 €

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune de Cazalrenoux

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Objet: Vote du compte administratif exercice 2023 - 2024 DE 011

Suite à une erreur de manipulation du logiciel de comptabilité (affectation de résultat, cette délibération annule et remplace la 2024_DE_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ASENSIO Brice

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par ASENSIO Brice après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		75 709.95		145 126.40		220 836.35
Opérations exercice	82 486.91	66 189.36	84 759.10	119 901.59	167 246.01	186 090.95
Total	82 486.91	141 899.31	84 759.10	265 027.99	167 246.01	406 927.30
Résultat de clôture		59 412.40		180 268.89		239 681.29
Restes à réaliser	406 313.20	361 530.92			406 313.20	361 530.92
Total cumulé	406 313.20	420 943.32		180 268.89	406 313.20	601 212.21
Résultat définitif		14 630.12		180 268.89		194 899.01

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - 2024 DE 012

Suite à une erreur de manipulation du logiciel de comptabilité (affectation de résultat, cette délibération annule et remplace la 2024_DE_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ASENSIO Brice

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 180 268.89

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	145 126.40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 927.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	35 142.49
Résultat cumulé au 31/12/2023	180 268.89
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	180 268.89
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	180 268.89
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du budget primitif 2024 - 2024 DE 013

Suite à une erreur de manipulation du logiciel, cette délibération remplace la précédente.

Le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Cazalrenoux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Cazalrenoux pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 705 131.33 Euros
En dépenses à la somme de : 705 131.33 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	40 020.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 150.00
014	Atténuations de produits	6 045.00
65	Autres charges de gestion courante	203 413.89
66	Charges financières	2 540.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		279 168.89

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
73	Impôts et taxes	64 600.00
74	Dotations et participations	28 300.00
75	Autres produits de gestion courante	6 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	180 268.89
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		279 168.89

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	24 708.00
204	Subventions d'équipement versées	13 400.00
21	Immobilisations corporelles	385 622.20
16	Emprunts et dettes assimilées	2 232.24
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		425 962.44

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	361 077.64
204	Subventions d'équipement versées	1 909.31
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 063.09
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	59 412.40
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		425 962.44

ADOPTE A LA MAJORITE

Objet: Délibération relative à la mise à jour de la Base Adresse Locale - 2024 DE 014

M.Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière réunion en date du 15/11/2023, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination des voies communales et a mis à jour sa Base d'Adresse Locale.

Suite à la demande d'une administrée, M.Le Maire propose de modifier l'adresse suivante:

Adresse actuelle	Adresse après modification
1 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux	Montcalvet 1 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux
2 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux	Montcalvet 2 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux
4 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux	Montcalvet 4 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

DE PROCEDER à la modification de la Base d'Adresse Locale comme exposée par M.Le Maire,

DE PROCEDER à la mise à jour de la Base d'Adresse Locale (en annexe),

DE PUBLIER la nouvelle Base d'Adresse Locale

Points à aborder

- Candidatures au poste d'employé communal du service technique:

Mr Iazard prend la parole pour signifier qu'il aurait souhaité que le Conseil Municipal aborde le sujet du poste vacant d'employé technique en amont du départ de John Truin. Quelques membres du Conseil Municipal affirme que ce sujet a été abordé succinctement au précédent conseil.

Plusieurs personnes ont candidatéés. Les candidats n'ont pas le profil sauf un que le Maire contactera par téléphone.

La question est de savoir pourquoi reprendre un cantonnier? entretien courant et travaux, espaces verts, ménage locaux

En attendant de trouver un nouvel employé, il est décidé de faire appel à des entreprises jusqu'en septembre pour l'entretien des espaces verts et l'entretien des locaux de la mairie (ménage).

Petit rappel concernant le ménage dans l'église: M.Le Maire explique qu'il a été rappelé à Mr Mandicourt que la paroisse est chargée de faire le ménage dans l'église. La commune est responsable des gros travaux et fait un gros ménage deux fois/an.

- Regroupement Pédagogique Intercommunal

La participation des communes a augmenté l'année dernière. Bien que financièrement c'est positif cette année, il va y avoir la fermeture d'une école. Discussion au sein du RPI pour regrouper toutes les écoles sur un seul site. Est-ce que les autres communes financeront les travaux d'une future école? C'est en cours de discussion au RPI.

- Les travaux de la RD 102

Il y a eu plusieurs incidents ces derniers jours. Des voitures passent sur le chantier. La route est fermée sauf aux riverains. Travaux à l'arrêt pour le moment pour cause d'intempéries.

- Le projet du poteau

Projet voté à la CCPLM: les futurs services sont: La Poste, Maison France Service, permanences MSA, CPAM etc..., épicerie producteurs locaux

- Questions relatives à l'urbanisme aux regards des différentes lois et décrets sortis ces derniers mois (ZAN, PLU...)

M.Le Maire explique la loi sur la Zéro Artificialisation Nette des sols. La commune est sous RNU et il convient de réfléchir aux enjeux pour la commune de passer en PLU ou en carte communale.

- Elagage des routes et des chemins communaux

Pour le déploiement de la fibre optique, il ya besoin de procéder à l'élaguage des routes et des chemin communaux. M.Le Maire a envoyé un courriel aux propriétaires riverains concernés. Si les propriétaires ne procèdent pas à l'élaguage, la commune leur enverra la facture.

- Organisation de la journée du 02/03 ou 09/03: installation de la bâche à eau

Journée du 9 mars 2024 dès 8h00 avec ASENSIO Brice, BROMET Thomas, IZARD Benoît et MARTINOLI Cédric (PLOSKER Nicole, DUBIEN Dominique et PIERRE Rachel absentes ce jour).

- Journée « premiers secours »

faire un courriel à la population pour inscription à la journée prévue le samedi 1er juin 2024(8h30-12h00/13h30-17h00)

- L'application Panneau Pocket

M.Le Maire propose de mettre en place l'application Panneau Pocket servant à envoyer un message aux habitants qui le souhaitent: informations urgentes par exemple. Adhésion gratuite pour la commune. Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour la mettre en place.

- Plateforme "Ma com'une"

M.Le Maire propose d'adhérer à la plateforme "Ma com'une", pour présenter le budget de façon ludique et synthétique aux habitants. Principe de transparence, faire un bilan. Environ 300 €/an. Les membres du Conseil Municipal trouvent le coût annuel de la plateforme trop onéreux.

Questions diverses

- Arrêt de bus Barsa
- Drain devant Bareil: contacter SYADEN
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales: réunion de travail le 25/04/2024
- Elections du 9 juin 2024: faire tableau plage horaire de 2h/2h30 et à envoyer aux membres du Conseil Municipal

Monsieur ASENSIO Brice lève la séance à 23h00 .

M. Le Président de séance
ASENSIO Brice

Mme La secrétaire de séance
Nicole PLOSKER

Affiché le
Publié le

05/04/2024

